



Association des Amis du Pont du Gard,  
de sa Voie Verte et de l'aqueduc de Nîmes

Castillon-du-Gard, le 20 juin 2020

Monsieur le Président,

Je viens de recevoir de votre cabinet une invitation pour l'inauguration de la « Voie Verte d'Uzès » qui se déroulera le 30 juin et je vous en remercie.

Mes collègues du bureau des Amis du Pont du Gard et de sa Voie Verte et moi avons noté avec surprise que l'inauguration concernera une « Voie Verte d'Uzès » et non la « Voie Verte du Pont du Gard ». Cela peut avoir deux sens :

- Cette inauguration marque une étape avant l'ouverture totale de la Voie Verte du Pont du Gard, comme avait pu le faire, pensions-nous, l'inauguration partielle du tronçon de Beaucaire ;
- Cette inauguration consacre l'abandon du projet de Voie Verte du Pont du Gard auquel se substitueraient deux voies vertes, de Beaucaire et d'Uzès, laissant leurs utilisateurs aux portes du Site du Pont du Gard.

Dans le premier cas, nous ferions encore preuve d'un peu de patience dans l'attente de voir parachever le projet de Voie Verte du Pont du Gard par le Pont du Gard adopté par le conseil départemental en 2012. Nous réitérerions notre demande de participer au plus tôt à des discussions sur les modalités les plus propres à assurer la cohabitation harmonieuse de la clientèle payante du Site du Pont du Gard, qui permet à l'établissement de vivre, avec les clientèles gratuites (piétons et utilisateurs de la Voie Verte). Nous avons des propositions raisonnables et constructives que nous sommes désireux de pouvoir développer concernant les itinéraires proposés aux usagers de la Voie Verte dans le Site du Pont du Gard qui doivent être simples et pratiques ; les règles de circulation des cyclistes dans le Site, dont nous pensons qu'elles doivent être inspirées du Code de la Route bien que relevant juridiquement du conseil d'administration de l'EPCC qui devra réviser le règlement intérieur en conséquence ; les services aux cyclistes, gratuits et payants, et la tarification des prestations culturelles du Site qu'il serait inique et inefficace de continuer à leur vendre au même prix qu'aux automobilistes puisque les cyclistes (tout comme les piétons) ne consomment évidemment pas le service de stationnement des automobiles inclus dans le droit d'entrée.

Dans le second cas, nous serions consternés et inquiets.

Consternés car cette solution réduirait fortement l'attractivité de la liaison. Cette attractivité tient beaucoup à la référence faite au pont du Gard dans sa dénomination et à la possibilité, pour ses utilisateurs, de passer au pied du prestigieux monument. Nous serions stupéfaits que le département du Gard néglige un pareil atout touristique tourné vers une clientèle que toutes les politiques publiques visent à favoriser. Nous ne comprendrions pas que l'établissement soit ainsi privé du

supplément de recettes d'exploitation qu'il pourrait obtenir d'une offre de prestations payantes conçue pour elle.

Inquiets, car nous perdrons toute garantie de la pérennité de l'accès gratuit des cyclistes au Pont du Gard (les espaces de médiation culturelle du Site étant bien entendu payants pour tous ceux qui souhaitent y avoir accès, piétons, cyclistes et automobilistes). Certes, nous vous avons bien entendu nous dire que le passage des usagers de la Voie Verte par le Site du Pont du Gard « était acquis » et que vous ne compreniez pas nos interrogations. Nous apprécions aussi la parfaite bonne volonté des responsables de l'EPCC du Pont du Gard, de son président M. Patrick Malavieille et de son directeur général M. Sébastien Arnaud. Mais les équipes changent et nous redoutons d'avoir à reprendre le combat que nous avons mené de 2013 à 2016. Soyez toutefois certain que nous le ferions avec une détermination intacte. Pour nous, la garantie du caractère durable de la gratuité tient à l'officialisation du passage de la Voie Verte du Pont du Gard par le Site du Pont du Gard. Notre méfiance et notre besoin de solides garanties juridiques s'expliquent par ce que nous avons vécu depuis la création du Site du Pont du Gard : l'un de vos prédécesseurs, M. Alain Journet, avait fait adopter par un large consensus la création d'un Site du Pont du Gard garantissant un accès gratuit et libre pour tous (automobilistes, piétons, cyclistes et cavaliers) au Pont du Gard et au Gardon. Or, dès 2009, cet engagement était « enterré » pour les automobilistes et il l'était en 2013 pour les piétons et les cyclistes. L'espace de liberté, de nature et de culture défini en 1998 devenait, par deux coups de force du CA de l'EPCC entérinés par le conseil départemental, une forteresse entièrement tournée vers la recherche de la rentabilité du fait de l'obligation d'acheter les prestations culturelles pour accéder au Pont du Gard et au Gardon.

Lors de l'inauguration de la « Voie Verte d'Uzès », nous espérons donc vivement vous entendre éclairer vos invités sur votre vision d'avenir relative à cette nouvelle et belle réalisation du département et, nous le souhaitons ardemment, la placer officiellement dans la perspective de l'achèvement prochain de la Voie Verte du Pont du Gard par le Site du Pont du Gard.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre haute considération.



Jean-Yves Gréhal  
Président des Amis du Pont du Gard  
et de sa Voie Verte

M. Denis Bouad  
Président du Conseil Départemental